

Le SNPDEN

rencontre...

François Fillon, Ministre de l'Éducation nationale - le 6 septembre 2004

Hélène RABATE

Ministère : F. Fillon, J.-P. Faugère, S. Thévenet, P. Desneuf, M. Jouve, une représentante de la DPMA.

SNPDEN : P. Guittet, P. Tournier, H. Rabaté.

PLUSIEURS POINTS ONT ÉTÉ ABORDÉS PAR LE MINISTRE :

François Fillon évoque tout d'abord les conditions satisfaisantes dans lesquelles s'est déroulée la rentrée. Il aborde la question des otages français en Irak et celle de l'application de la loi sur la laïcité. Il souligne que « l'image donnée par l'école à cette occasion a été exceptionnelle ». Il rend notamment hommage au travail des personnels de direction. Il faut maintenant faire vivre la loi dans la durée et préparer son évaluation à l'issue d'une année de mise en œuvre.

Pour cette rentrée, en ce qui concerne l'affectation des élèves, les principaux problèmes ont été résolus.

Pour le budget 2005, les arbitrages ne sont pas terminés. Des chiffres souvent inexacts circulent. La croissance du budget montrera que l'éducation nationale est une priorité pour le gouvernement. Diverses mesures seront prises : augmentation des postes au concours, mesures catégorielles... mais tous les problèmes ne sont pas quantitatifs. Le ministre dit avoir conscience d'une répartition souvent inéquitable des moyens par rapport aux difficultés.

La loi sur la décentralisation va induire des évolutions dans les relations des EPLE avec la collectivité de rattachement. Des aides seront apportées aux personnels de direction : mise en place d'un réseau de relais, distribution de documents d'information. François Fillon garantit que les personnels TOS restent membres de la communauté éducative.

La loi d'orientation : après le 12 octobre, date officielle de la remise de son rapport par la commission Thélot, débutera une phase de discussion avec les syndicats, dont le SNPDEN, au ministère. L'objectif est pour le ministre de soumettre un projet de loi au parlement pour un vote au printemps 2005. La loi sera appliquée à la rentrée 2006.

L'augmentation des actes racistes et antisémites : le ministre appelle à une grande fermeté contre toutes ces exactions.

Journée de solidarité en faveur de l'autonomie des personnes handicapées : ce sera sans doute (peut être) le lundi de Pentecôte.

Philippe Guittet remercie le ministre de sa position claire et ferme par rapport à l'application de la loi sur la laïcité mais rappelle qu'il faut rester vigilant. Le SNPDEN se reconnaît dans plusieurs propositions de la commission Stasi (hors celle concernant les jours fériés) et souhaiterait qu'elles soient reprises.

La rentrée semble s'être déroulée de façon satisfaisante mais les problèmes se posent souvent dans les semaines qui suivent.

Le SNPDEN revient sur son mouvement de résistance professionnelle. Les promesses faites n'ont encore été concrétisées par aucun texte.

Le ministre promet que la parution des textes est imminente :

- sur le passage de la hors classe à 8,5 % du corps,
- sur l'assouplissement de la clause de mobilité et la nécessité de compter 4 postes de direction et non 5 pour en être exempté,
- sur l'aménagement de la fin de carrière et la prise en compte de la pénibilité de l'emploi.

Le SNPDEN demande d'autre part une réflexion de fond sur les missions de l'EPL, devenu une sorte de « guichet unique », « nouvelle frontière ». Le niveau de l'EPL est-il le plus pertinent pour répondre à toutes les missions confiées au service public ?

La question des missions ouvre sur 2 autres sujets de discussions incontournables :

- de quels personnels l'EPL a-t-il besoin pour remplir ses missions ?
- quelles qualifications ces personnels doivent-ils avoir ?

Le SNPDEN observera très attentivement les arbitrages budgétaires et est très soucieux du nombre de postes d'enseignants, de personnels ATOSS, de personnels de direction, mais sa réflexion ne se situe pas seulement en terme de moyens et de quantité.

Il demande au ministre l'organisation de groupes de travail, et la diffusion d'un calendrier de réunions, afin d'avancer sur la question des missions de l'EPL, de leur organisation, et donc des conditions de travail des personnels de direction. La réponse est favorable.

Le problème de la nouvelle circulaire sur les élections des représentants des parents au conseil d'administration est abordé en fin d'audience. Nous rappelons notre position : nous sommes favorables à la prise en compte, dans les textes réglementaires, des nouvelles formes de parentalité ; mais nous ne pouvons faire l'impossible. L'arrivée annoncée de modifications de GEP ne résoudra pas tous les problèmes si le nom et l'adresse du deuxième parent n'ont pas été saisis. Nous n'avons d'autre part aucune possibilité de vérifier l'exactitude des informations qui nous sont données.

Le ministre et ses collaborateurs semblent conscients des problèmes. Nous soulignons qu'il s'agit d'un exemple éclairant du fonctionnement de notre système. Trop de précipitation dénote une méconnaissance des conditions de fonctionnement sur le terrain et aboutit à des dysfonctionnements.

Paul Desneuf, Directeur de l'Encadrement - le 22 septembre 2004

Anne BERGER

DE: P. Desneuf (directeur), G. Colpain (chargé de mission), C. Lecomte (directeur adjoint), P. Dion (directeur adjoint), C. Biot (chef de cabinet)

SNPDEN: Ph. Guittet, Ph. Marie, Ph. Tournier, A. Berger, H. Rabaté, D. Pointereau, M. Richard, P. Falconnier, J.-C. Lafay

Cette première audience avec Paul Desneuf, nouveau directeur de l'encadrement, a permis à Philippe Guittet de présenter le secrétariat national du SNPDEN et de faire le point après la rentrée, dans le contexte de résistance professionnelle des personnels de direction.

Le directeur de l'encadrement rappelle les mesures statutaires et indemnitaires prévues pour les personnels

de direction dans des textes transmis au SNPDEN et répondant aux engagements pris par le ministre de l'éducation nationale lors des réunions du groupe permanent.

Il annonce que 300 postes gagés de 1^{re} classe seraient débloqués, abondant d'autant les promotions en 1^{re} classe, réaffirme que le ministre était attentif à la situation des personnels de direction et avait la volonté de concertation.

Philippe Guittet s'est félicité, au nom du SNPDEN, des améliorations prévues, mais regrette que les adjoints soient exclus de la clause dite de pénibilité et demande que cette injustice soit réparée.

Pour le SNPDEN, des questions importantes restent sans réponse: nécessité de redéfinir les missions de l'EPL; un pôle administratif conséquent et de qualité qui permettra au chef d'établissement de se recen-

trer sur son rôle pédagogique (exigence de simplification des tâches administratives); CPA et aménagement des fins de carrière sur le modèle de la deuxième carrière offerte aux enseignants; gestion du temps de travail avec l'abrogation de la circulaire de 96 devenue sans objet du fait de l'annulation du temps de travail de certains personnels concernés; décentralisation et rôle des personnels de direction; attachement du SNPDEN au corps unique des personnels de direction, notamment au moment des mutations et des promotions; la formation initiale et continue mieux ciblée et accompagnant le personnel dans des fonctions qui évoluent notamment par rapport à la décentralisation, la LOLF, et la judiciarisation.

Le directeur de l'encadrement donne des éléments de réponse à certaines questions: mise en place d'un système

d'information et de formation dans les académies sur la décentralisation avec pilotage national par la DPMA; mise en place en 2006 d'un nouveau logiciel de gestion, plus complet et transparent: VIRTUALIA; meilleure gestion des ressources humaines avec la mise en place de « cellules d'écoute »; mise en place d'un contrat d'objectifs avec l'ESEN pour la formation initiale; consignes données aux recteurs de soutenir les personnels de direction dans les situations difficiles; pérennisation d'une troisième CAPN; réduction du nombre de délégations rectorales et de faisant fonction; souhait de mise en place d'une véritable professionnalisation de la formation statutaire.

Le SNPDEN prend acte mais demeure dans une position de vigilance professionnelle aux niveaux national et académique.

Jean Paul Faugère, dans le cadre du groupe de suivi permanent et de concertation des personnels de direction - le 23 septembre 2004

A B

Ministère: MM. Faugère (chef de cabinet), Thévenet (cabinet du ministre), Desneuf (Directeur de l'Encadrement), M. Antoine (DPMA), M. Cuisinier (DESCO), Mmes Moreau (DAJ) et Gaudy (DAF).

SNPDEN: P. Guittet, P. Marie, P. Tournier, M. Richard, A. Berger

I et d: 2 représentants, SGEN: 3 représentants

P. Guittet, à propos du compte rendu de la réunion précédente précise que c'est à la demande du SNPDEN, pour ce qui concerne l'aménagement de la mobilité, qu'ont été retenus une dispense de mobilité à partir de quatre postes et l'étalement dans le temps de l'obligation de mobilité. Par ailleurs, il présente la motion votée au congrès pour la promotion des collègues exerçant à l'étranger qui faisait remarquer que l'obligation d'exercer dans les seuls établissements en gestion directe pour être éligible à une promotion (articles 18 et 19 du décret 2001-1174) crée une inégalité inacceptable dans le déroulement des carrières. (La gestion directe est une distinction juridique et comptable indépendante des conditions d'exercice et des charges du métier). Le directeur de l'encadrement s'est engagé à étudier cette question.

P. Guittet fait remarquer, hors ordre du jour, que les textes parus concernant l'EPS et la natation sont inapplicables.

S. Thévenet précise que conformément aux engagements du ministre lors de son déplacement à Lille, F. Fillon rencontrera le 1^{er} octobre 2004 à Poitiers (à l'ESEN) tous les nouveaux personnels de direction, prouvant ainsi tout l'intérêt qu'il porte aux personnels de direction, au travers d'un message

direct. Des tables rondes prolongeront le discours du ministre. Pour le SNPDEN, s'il est important que le ministre s'adresse directement aux personnels de direction, le coût financier d'une telle opération est peut-être disproportionné par rapport à l'impact réel et aurait pu justifier la mise en place à côté de cette intervention d'un module de formation rentabilisant le déplacement.

S. Thévenet rappelle les projets de textes sur les mesures statutaires et indemnitaires prévues lors des précédentes réunions du groupe permanent et actés par le ministre. Le SNPDEN prend acte et dit sa satisfaction. Il fait remarquer que la clause dite de pénibilité ne concerne pas en l'état les adjoints et le déplore, mais il réaffirme sa demande qu'ils en soient bénéficiaires.

Le directeur de l'Encadrement précise différents points concernant les opérations de mutations, formation, évaluation: pérennisation d'une troisième CAPN, 300 postes supplémentaires pour les promotions en 1^{re} classe (correspondant à des postes gagés de 1^{re} classe, occupés par des 2^e classe), première évaluation parvenant à la fin de la période de trois ans à leur terme et qui serviront aux opérations de mutation (selon le principe du contradictoire), utilisation de la mention « exceptionnelle » un quota pour chaque académie selon des normes nationales (entre 5 et 10 %).

Ph. Guittet se félicite de la mise en place d'une troisième CAPN et voit là, une victoire à mettre à l'actif du SNPDEN qui la réclamait avec insistance depuis longtemps. Il espère que l'utilisation, prévue par le ministère, d'un nouveau logiciel de gestion sera plus efficace et permettra un travail efficace et plus de transparence.

Il dit tout l'attachement du

SNPDEN au corps unique des personnels de direction, et souhaite que ce principe soit respecté notamment pour les opérations de mutation. Il réaffirme que des opérations disciplinaires non avouées ne doivent pas se traduire par des mutations contraintes.

FIN DE CARRIÈRE

Le secrétaire général rappelle avec force la position du SNPDEN par rapport à une CPA et à un aménagement de la fin de carrière des personnels de direction. Il demande d'envisager l'extension à ceux-ci de la possibilité d'une troisième carrière sur le modèle de la deuxième carrière possible des enseignants.

CIRCULAIRE SUR L'ORGANISATION DU SERVICE DE VACANCES ET DE PERMANENCE

Le SNPDEN demande l'abrogation de la circulaire de 96 devenue inapplicable du fait de l'annualisation du temps de travail de certains des personnels concernés. M. Faugère situe la circulaire de 96 entre caducité et abrogation pure et simple.

L'EPLÉ ET LA DÉCENTRALISATION

D. Antoine (DPMA) intervient pour faire le point sur le chantier de réflexion concernant l'EPLÉ et les métiers hors enseignement autour du chef d'établissement dans la perspective de la décentralisation; dans une problématique emploi et compétence, comment concilier autonomie de l'EPLÉ et collectivités territoriales? Il faut positionner l'EPLÉ dans la chaîne des fonctions et des responsabilités.

Actuellement, la DPMA travaille avec 4 académies à une identification des tâches et des compétences des métiers administratifs autour des personnels de direction dans le but de rationaliser les tâches administratives pour recentrer les personnels de direction sur les tâches pédagogiques.

Avec la décentralisation qui va se mettre en place, il sera nécessaire de bien distinguer maître d'ouvrage (collectivités territoriales) et maître d'œuvre (EPLÉ) par le biais d'une convention. Si des conflits se faisaient jour, le contrôle de la légalité doit être imposé par le représentant de l'État.

Les personnels de direction auront à accompagner les personnels TOS dans le processus de décentralisation, le SNPDEN revendique pour le faire de s'appuyer sur les textes officiels et uniquement sur ceux-ci.

La DPMA propose de travailler, dans un premier temps, sur ce chantier avec les organisations syndicales des personnels de direction, puis d'élargir sa réflexion aux autres catégories. Le SNPDEN demande un accompagnement pour les personnels de direction par rapport à la décentralisation et souhaite que la formation initiale et continue des personnels de direction intègre dans ses formations: décentralisation, LOLF et formation juridique.

LOI SUR LA LAÏCITÉ

Les conditions de son entrée en vigueur ont été relativement bonnes grâce à l'engagement des personnels de direction et à la prise de position ferme du ministre de l'éducation nationale. Le SNPDEN se félicite de cette loi; grâce à elle, l'école a été un ferment d'unité. Il n'empêche que certains cas n'ont pu être réglés par le dialogue et qu'arriveront immanquablement les conseils de discipline. Le SNPDEN reste vigilant et redit tout le poids de la loi et l'obligation à la faire respecter.

Pour les réunions à venir du groupe permanent, le SNPDEN souhaite avoir communication d'un ordre du jour détaillé et de documents de travail préparatoires afin de rendre plus efficace le travail en réunion.